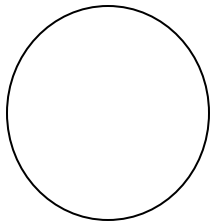


12 janvier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Mathieu St-Pierre Boulay maire
Monsieur Herman Dumont conseiller
Monsieur Maurice Gagnon conseiller
Madame Marjolaine Leclerc conseillère
Madame Alysson Proulx Bergeron conseillère
Absents : Monsieur Sylvain Milette conseiller
Madame Myriam Gauthier conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière, qui agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur le maire

2026-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1 décembre 2025
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025
5. Présentation et adoption des chèques émis pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 décembre 2025 des comptes à payer
6. Correspondance a) Demandes du comité des Loisirs de la Halte
b) Proclamer la Journée nationale pour la santé mentale le 13 mars 2026
c) Nadine Turcotte MRC Assemblée de l'Alliance pour la solidarité-La Matanie
le
28 janvier 2026 à 13h.30 Hôtel de Ville Matane (démarche de lutte à la
Pauvreté et à l'exclusion sociale)
d) demande par conseillers visite de m. Denis Côté affaires municipales.
7. Rapport des comités : a) Loisirs de la Halte
b) Comité de développement
8. Acceptation du Règlement 2026-227 fixant le taux de taxation de la taxe foncière générale ainsi que les compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026 et fixant les modalités de paiement.
9. Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
10. Signataire à la Banque Nationale
11. Enlevé signataire à la Banque Nationale (2) (Carolle Bouchard- Jimmy Richard)
12. Certificat et plaque en discussion rencontre travail
13. Varia
a) **Assemblée publique avec monsieur Vincent Aubin mercredi 14 janvier sur L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG.**
b) Militaire Sergent caporal Samuel Roy faire exercices militaires si cela est possible à St-Jean-de-Cherbourg du 30 octobre au 1 novembre 2026
demande : accès au bureau municipal / au centre communautaire / permission de patrouiller à pied dans chemins public / avoir accès terrains de la municipalité situé en haut ou le nouveau développement. Faire des exercices barricades de défense
c) Vérification cheminée au centre communautaire. (Coule dans local loisirs)
d) Don arbre de Noel de monsieur Jean-Marie Michaud

e) **RENCONTRE LE 5 FÉVRIER AVEC MONSIEUR BEAULIEU LE PRÉFET DE LA MRC ET MONSIEUR BANVILLE DIRECTEUR GÉNÉRALE DISCUSSION INTERLOCAUX**
14. Période de questions
15. Levée de la séance



CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présent :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025 qui leur a été transmis ;

IL est proposé par : madame Alysson Proulx Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-004 APPROBATION-PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 1 DÉCEMBRE 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025 POUR LA
MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

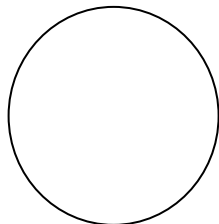
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques et prélèvements émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		33 872.30 \$
Chèques et prélèvements émis		395.04 \$
Salaires payés du 16/11/2025 au 27/12/2025	9 357.70 \$	
Contribution de l'employeur	1 018.82 \$	10 376.52 \$
TOTAL		44 643.86 \$

12 janvier

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2026-01-005****CORRESPONDANCE**

a) 2 Demande du comité des Loisirs de la Halte

1. Installation d'un banc dans la descente du local des loisirs pour les personnes qui vont à la patinoire
2. L'installation d'une ligne téléphonique indépendante du centre Communautaire.

2026-01-006**AUTORISATION AU COMITÉ DE LOISIRS DE LA HALTE**

CONSIDÉRANT QUE les loisirs de la Halte n'ont pas trouvé une personne pour la surveillance au local des loisirs et de la patinoire ;

IL est proposé par :

madame Alysson Proulx Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'autoriser le comité de loisirs à l'installation d'un banc dans la descente du local des loisirs et madame Marjolaine Leclerc nous informe que si des bris survient la fermeture du local des loisirs et la patinoire sera fermé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2026-01-007****LIGNE TÉLÉPHONIQUE AU LOCAL DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la ligne téléphonique au local des loisirs est la même que celle dans le centre communautaire;

IL est proposé par :

monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

De prendre des renseignements pour une nouvelle ligne téléphoniques au local des loisirs et que les frais seront déboursés par le comité des loisirs de la Halte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

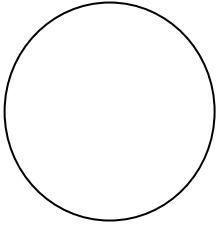
b) Proclamer la Journée nationale pour la santé mentale le 13 mars 2026

2026-01-008**JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** :

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème ' **Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale !** '

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout



12 janvier

au long de l'année :

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des **citoyennes et citoyens** ;

EN CONSÉQUENCE :

IL est proposé par : madame Marjolaine Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg

Proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

c) Madame Nadine Turcotte de la MRC Assemblée de l'Alliance pour la Solidarité -La Matanie le 28 janvier 2026 à 13h.30 Hôtel de Ville Matane Démarche de lutte à la pauvreté)

d) Demande par conseillers visite de monsieur Denis Côté affaires Municipales.

2026-01-009 VISITE DE MONSIEUR DENIS CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE des conseillers ont demander d'inviter monsieur Denis Côté des affaires municipal afin d'être mieux outiller et faire connaître les rôles et responsabilité de chacun des membres du conseil en attendant la formation des élus.

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

De prendre rendez-vous avec monsieur Denis Côté.

2026-01-010 RAPPORT DES COMITÉS ST-JEAN-DE-CHERBOURG

Loisir de la Halte : Madame Marjolaine des loisirs nous informe concernant la patinoire.

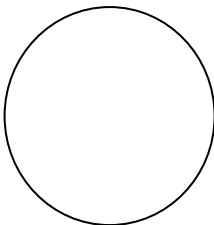
Comité de développement : rien de nouveau

2026-01-011 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 2026-227 FIXANT LE TAUX DE TAXATION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET FIXANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT.

IL est proposé par : madame Alysson Proulx Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'accepter le règlement 2026-227



12 janvier

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-227 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET FIXANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire fixer les taux de la taxes foncières générale, des compensations et des tarifs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations et tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 2026-227 a été déposé à la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 par madame Alysson Proulx Bergeron, conseillère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Alysson Proulx Bergeron, appuyé par monsieur Maurice Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2026-227 soit et est adopté par le Conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit

ARTICLE 1 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.675\$ / 100** \$ pour l'année 2026 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 2 : TARIF DE COMPENSATION – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2026 le tarif de compensation pour les services municipaux d'enlèvement des matières résiduelles à :

- Matières résiduelles : 251.42 \$ / unité

Résidence, Résidence-Chalet, Garage et Chalet	1 unité
---	---------

ARTICLE 3 : TARIFICATION – TARIF DE COMPENSATION – FOSSE SEPTIQUE

Le Conseil municipal fixe pour l'année 2026 aucun tarif de compensation pour le service municipal de vidange de fosse septique considérant que celle-ci doit être effectuée au deux (2) ans et que la prochaine vidange sera effectuée en 2027.

- Vidange de fosse septique : 0.00 \$ / fosse

ARTICLE 4 : TARIFICATION – SERVICE DE PHOTOCOPIE ET TÉLÉCOPIE

Le Conseil fixe le tarif pour les photocopies, à l'exception des demandes en lien avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*, à **0,25 \$** chacune pour les utilisateurs, à **0,05 \$** pour les organismes et celui

12 janvier

pour les télécopies à 2,00 \$ par envoi et 2,00 \$ par réception et ce, pour l'année 2026.

ARTICLE 5 : TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité, est fixé à 12% à compter du 1^{er} janvier 2026. Les soldes impayées portent intérêts à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 6 : MODALITÉ DE PAIEMENT

Chaque fois que le total des toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluations, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 7 : VERSEMENTS

7.1 L'échéance pour le premier ou unique versement des taxes foncières municipales (y compris les tarifs et compensations) doit être effectué au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte de taxes;

7.2 L'échéance du deuxième versement est fixée au 25 juin 2026;

7.3 L'échéance du troisième versement est fixée au 24 septembre 2026.

ARTICLE 8 : SUPPLÉMENTS

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-008

FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION.

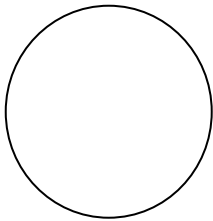
ATTENDU QUE l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E -2-2) prévoit que toutes les municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

ATTENDU QUE l'article 278.2 de la LERM prévoit que le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 278.2, le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente, selon le plus élevé des deux ;

ATTENDU la recommandation du président d'élection, transmise au conseil, quant au montant à affecté annuellement ;

12 janvier



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

1. **DE CONSTITUER**, en vertu de l'article 278.1 de la LERM, (Loi sur les élections et les référendum), un fonds réservé intitulé ' Fonds réservé – Dépenses d'élection' destiné au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection générale ou partielle sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
2. **D'AFFECTER ANNUELLEMENT**, en vertu de l'article 278.2 de la LERM et après consultation du président d'élection, la somme de 2 000 \$ au Fonds réservé.
3. **DE PRÉVOIR** que, si le Fonds réservé est utilisé pour financer une élection partielle, le conseil pourvoit au remboursement des sommes utilisées d'ici la tenue de la prochaine élection générale, au moyen d'affectations annuelles additionnelles.
4. **D'INDIQUER** que les sommes affectées au Fonds réservé proviennent du budget de fonctionnement de l'année 2026 et des exercices subséquents, selon les recommandations périodiques du président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-009 SIGNATAIRE À LA BANQUE NATIONALE

Il est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

De nommer monsieur Sylvain Milette autres signataire à la Banque Nationale

D'autoriser monsieur Sylvain Milette à signer les chèques et tous documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière trésorière, et monsieur Sylvain Milette, **pro- maire**, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-010 ENLEVER SIGNATAIRE À LA BANQUE NATIONALE

IL est proposé par : madame Marjolaine Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

D'autoriser madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale d'enlever le nom de monsieur Jimmy Richard et madame Carolle Bouchard comme signataire à la banque nationale. De signer tous documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2026-01-011 CERTIFICAT CADEAU ET PLAQUE

Il est proposé par : madame Alysson Proulx Bergeron

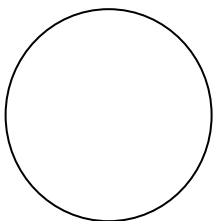
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

12 janvier

2026-01-015 PISTE DE MOTONEIGE



CONSIDÉRANT QUE des plaintes pour la piste de motoneige a été fait

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents;

De mandater monsieur le maire pour discussion avec le club des amoureux de la Motoneige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RENCONTRE LE 5 FÉVRIER A 19H. AVEC MONSIEUR BEAULIEU PRÉFET DE LA MRC ET MONSIEUR OLIVIER BANVILLE DIRECTEUR GÉNÉRALE DE LA MRC

Sujet : discussion sur inter locaux

2026-01-016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire et la directrice générale répondent aux questions

2026-01-017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents;

De levée la présente séance à 19h.40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

MATHIEU ST-PIERRE BOULAY MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire